

Norvège : une coiffeuse condamnée pour avoir refusé une femme voilée, plus de 1 000 euros d'amende

écrit par Templier | 17 septembre 2016

Une coiffeuse qui avait un problème avec les femmes voilées a été condamnée pour discrimination religieuse, lundi 12 septembre, à Sandnes en Norvège. En octobre 2015, Merete Hodne avait refusé l'entrée de son salon à une jeune femme portant le hijab, lui expliquant qu'"elle devait se trouver un autre endroit, parce qu'elle ne prenait pas [les personnes] comme elle". Elle devra payer une amende de plus de 1 000 euros, et plus de 500 euros pour les frais judiciaires de la plaignante.

Le voile comparé à une croix gammée

"J'y vois un symbole totalitaire. Quand je vois un hijab, je ne pense pas à la religion mais à des idéologies et des régimes totalitaires", a-t-elle expliqué devant les juges, assurant ressentir une peur viscérale des femmes voilées. A la télévision norvégienne, elle avait affirmé que le hijab était le symbole des islamistes au même titre que "la croix gammée est celui du nazisme".

L'affaire est allée en justice car cette coiffeuse, qui exerce dans la petite ville de Bryne, dans le sud du pays, avait refusé de payer une première amende de 870 euros.

"J'ai connu le racisme et la discrimination avant cela, des petits regards et des trucs du genre, mais jamais jetés aussi clairement au visage", a témoigné la victime, Malika Bayan. Celle-ci a expliqué ne pas avoir porté plainte pour obtenir un dédommagement, mais pour montrer l'exemple, et "pour que la Norvège reste un pays libre".

Une coiffeuse qui avait un problème avec les femmes voilées a été condamnée pour discrimination religieuse, lundi 12 septembre, à Sandnes en Norvège. En octobre 2015, Merete Hodne avait refusé l'entrée de son salon à une jeune femme portant le hijab, lui expliquant qu'*"elle devait se trouver un autre endroit, parce qu'elle ne prenait pas [les personnes] comme elle"*. Elle devra payer une amende de plus de 1 000 euros, et plus de 500 euros pour les frais judiciaires de la plaignante.

Le voile comparé à une croix gammée

"J'y vois un symbole totalitaire. Quand je vois un hijab, je ne pense pas à la religion mais à des idéologies et des régimes totalitaires", a-t-elle expliqué devant les juges, assurant ressentir une peur viscérale des femmes voilées. A la télévision norvégienne, elle avait affirmé que le hijab était le symbole des islamistes au même titre que *"la croix gammée est celui du nazisme"*.

L'affaire est allée en justice car cette coiffeuse, qui exerce dans la petite ville de Bryne, dans le sud du pays, avait refusé de payer une première amende de 870 euros.

"J'ai connu le racisme et la discrimination avant cela, des petits regards et des trucs du genre, mais jamais jetés aussi clairement au visage", a témoigné la victime, Malika Bayan. Celle-ci a expliqué ne pas avoir porté plainte pour obtenir un dédommagement, mais pour montrer l'exemple, et *"pour que la Norvège reste un pays libre"*.

http://www.francetvinfo.fr/societe/religion/video-norvege-une-coiffeuse-condamnee-pour-avoir-refuse-une-femme-voilee_1823387.html